



Institut de Formations
Paramédicales
IFP PONTARLIER



Madame, Monsieur,

Les deux années de crise sanitaire que nous venons de vivre, nous ont démontré que nous avons plus que jamais, besoin de former des professionnels paramédicaux !

Pour garantir leur formation et les préparer à répondre aux besoins de santé de la population, mais aussi pour s'adapter au contexte sanitaire, la taxe d'apprentissage constitue une source de financement non négligeable.

Elle participe à la mise en place de nouveaux projets et d'innovations pédagogiques, et permet de maintenir la qualité des enseignements dispensés.

C'est pourquoi, je me permets de vous solliciter aujourd'hui pour verser la part de 13% de votre taxe d'apprentissage à l'IFP.

Vous trouverez ci-joint une plaquette de présentation de notre institut et d'informations sur la taxe d'apprentissage.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Christel Guyon, chargée de la collecte de la taxe d'apprentissage pour notre institut au 03.81.38.53.30 ou par mail : ifp@chi-hc.fr

En vous remerciant de votre soutien à la formation des soignants de demain, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Christiane BIDEAU
Directrice

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



UPR SCIENCES &
SANTÉ
UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ



Rue du Général Girod - CS 10329 - 25304 PONTARLIER CEDEX
Standard : 03 81 38 54 54 – www.chi-hautecomte.fr

